

HÉBERGEMENT DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE

Les solutions à court terme

Aide-mémoire

Dans un contexte de violence, trouver un lieu d'hébergement sécuritaire est crucial. Selon les circonstances, une personne qui vit ou a vécu de la violence pourrait avoir besoin de trouver un lieu d'hébergement en urgence. Elle pourrait aussi vouloir demeurer dans son logement actuel à court terme.



Quitter rapidement son logement

Dans la mesure du possible, une personne qui vit de la violence et veut quitter son logement en urgence devrait penser à deux détails :

1. Prévoir son lieu d'hébergement

Si c'est une option, elle peut se loger chez une **personne de confiance**.

Il existe aussi des **lieux d'hébergement d'urgence** sécuritaires pour les personnes membres des communautés LGBTQ+. Elle peut se tourner vers les organismes dans sa région qui accompagnent les personnes membres des communautés LGBTQ+ pour connaître les options proches d'elle. Elle peut aussi contacter la [Ligne d'aide et de référence d'Interligne](#) qui pourra la diriger vers les ressources appropriées.

2. Préparer un sac facile d'accès avec ses affaires et documents importants (pièces d'identité, médicaments, vêtements, double des clés du logement, etc.)

Dans certains cas, une personne qui quitte son logement rapidement pourrait être admissible à une [aide financière d'urgence](#) pour couvrir les frais de son déplacement.

Certains organismes d'hébergement d'urgence offrent aussi de couvrir ces frais.



Rester dans son logement

La personne qui vit ou a vécu de la violence pourrait vouloir rester dans son logement actuel à court terme. Selon les circonstances, elle pourrait avoir le droit d'exiger que l'autre quitte.

Les règles suivantes s'appliquent aux personnes locataires. Des règles différentes s'appliquent aux personnes propriétaires.

Si le nom d'une seule personne est sur le bail

Si seulement l'une ou l'un des partenaires est officiellement locataire du logement, cette personne **a le droit d'y rester** et de demander à l'autre de partir. Elle est également la seule personne responsable de payer le loyer.



DES SOLUTIONS POUR RESTER SANS ÊTRE OFFICIELLEMENT LOCATAIRE

Si la personne qui vit de la violence n'est pas sur le bail et souhaite rester dans le logement, elle peut demander à un tribunal de lui permettre d'y rester temporairement en démontrant que c'est dans **l'intérêt de leurs enfants**.

Sa ou son partenaire qui est locataire peut également décider de lui **laisser le bail**. La personne qui vit de la violence peut alors devenir officiellement locataire à sa place à certaines conditions.

Si les noms de plusieurs personnes sont sur le bail

Toutes les personnes qui sont officiellement locataires ont le droit de rester dans le logement. Les partenaires qui sont officiellement colocataires doivent donc **décider ensemble** qui va y rester.

Si les circonstances s'y prêtent, la **médiation** pourrait les aider à prendre une décision.

Le ou la partenaire qui vit de la violence peut aussi demander au **tribunal** d'ordonner à l'autre de quitter temporairement, en démontrant que c'est dans l'intérêt de leurs enfants.



Pour plus d'informations sur les règles applicables au logement à court terme lors d'une séparation, consultez nos articles :

- Pour les personnes non mariées et locataires : [Le logement à la séparation des conjoints](#)
- Pour les personnes non mariées et propriétaires : [La maison à la séparation des conjoints de fait](#)
- Pour les personnes mariées : [La maison pendant la séparation des époux](#)